



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

**AFFAIRES GENERALES
ACQUISITION DE VEHICULES ET ENGIN – LANCEMENT d'UN MARCHÉ
Délibération n°76/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	16 septembre 2024
Date d'affichage	17 septembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	27
Nombre de Procurations	03

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BAZIN Lucien, BESSIN Irène, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël et LETELLIER Nadine.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROÏZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MARTIN Eric, RUAULT Jean-Claude et VELANY Guy.

Procurations : de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis, de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur DROULLON Joël, de Monsieur GOSSMANN Patrick à Madame ROBBES Martine.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h12.

Monsieur CHANU Hervé a été nommé secrétaire de séance.

Le Syndicat des Eaux du Bocage Virois dispose d'un parc automobile important qui nécessite son renouvellement via l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasions récents, assortie éventuellement de la reprise de véhicules anciens, ainsi que de véhicules à assistance électrique.

L'ancienneté et l'état de certains véhicules et engins nécessaires à l'exercice du service public conduisent au remplacement des véhicules suivants :

Type véhicule	Marque	Immatriculation
FOURGONNETTE	FIAT SCUDO	BD-369-SN
FOURGON	FIAT DUCATO	AG-161-ER
FOURGON	FIAT DUCATO	DG-991-TK
CAMION GRUE	RENAULT M210 GRUE	DG-856-TK
CAMION A BENNE BASCULANTE	RENAULT MASCOTT	DG-518-SX
FOURGONNETTE	RENAULT KANGOO	EF-871-GJ

Pour ce faire, il convient de lancer un marché de fournitures courantes et de services portant sur l'acquisition de véhicules et engins neufs ou d'occasion avec reprise de véhicules, sous la forme d'un appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché alloti comme suit :

Lot	Désignation
01	1 véhicule type fourgonnette avec reprise de véhicule
02	1 véhicule type fourgonnette avec reprise de véhicule
03	1 véhicule type fourgon avec reprise de véhicule
04	1 véhicule type fourgon avec reprise de véhicule
05	1 véhicule 100% électrique type commercial
06	1 véhicule 100% électrique type commercial
07	1 camion bi-benne 19 tonnes avec reprise de véhicule
08	1 camion grue bi-benne 13 tonnes avec reprise de véhicule
09	1 télescopique

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques et financières des candidats.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n° 01, 02, 03, 04, 07, 08, 09 :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50.0%
2 – Valeur technique	45.0%
2.1 – Caractéristiques et fonctionnalités	15.0%

2.2 – Service après-vente (distance de l'atelier de SAV concerné, délai maximum d'intervention, véhicule de remplacement...)	10.0%
2.3 – Délai de livraison	10.0%
2.4 – Durée de la garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement)	10.0%
3 – Performances en matière de protection de l'environnement (consommation de carburant par km)	5.0%

Pour les lots n° 05 et 06 :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50.0%
2 – Valeur technique	45.0%
2.1 – Caractéristiques et fonctionnalités	5.0%
2.2 – Temps de charge et autonomie des batteries	10.0%
2.3 – Durée de la garantie des batteries	10.0%
2.4 – Durée de la garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement)	10.0%
2.5 – Service après-vente (distance de l'atelier de SAV concerné, délai maximum d'intervention, véhicule de remplacement ...)	10.0%
2.6-Délai de livraison	5.0%
3 – Performances en matière de protection de l'environnement (consommation énergétique par km)	5.0%

Après délibération, à l'unanimité des présents, les délégués syndicaux :

- Approuvent les modalités de passation du marché portant sur l'acquisition de véhicules et engins neufs ou d'occasion avec reprise de véhicules telles que définies ci-dessus ;
- Approuvent les critères d'attribution du marché portant sur l'acquisition de véhicules et engins neufs ou d'occasion avec reprise de véhicules, ci-dessus arrêtés ;
- Autorisent le lancement de la consultation du marché portant sur l'acquisition de véhicules et engins neufs ou d'occasion avec reprise de véhicules, selon les modalités et critères précédemment fixés ;
- Autorisent le Président ou son représentant à signer les pièces du marché portant sur l'acquisition de véhicules et engins neufs ou d'occasion avec reprise de véhicules ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.
- Donnent pouvoir au Président pour mener à bien l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le **PRESIDENT**
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication



Hermon

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 014-979895364-20240925-DELIB2024_076-DE

